

DECISION N° 2022-007

Objet : Signature d'un avenant au marché de travaux

« Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly Tranche de travaux n° 1
Lot 2 – Génie écologique »

Le président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22 et L5211-10 relatifs aux délégations de l'organe délibérant au président ;

Vu la délibération du comité syndical n°2017-014 du 28 mars 2017 portant délégations au président ;

Vu le marché public intitulé « Restauration hydro-écomorphologique et paysagère du Sornin à Pouilly-sous-Charlieu – Tranche de travaux no1 – Lot 2 – Génie écologique » ;

Vu la proposition de l'entreprise CHAVANY TRAVAUX PUBLICS ;

Vu l'avis de la commission des marchés, émis lors de sa séance du 13 juin 2022 à 14h ;

Suite à un ajustement des quantités à réaliser aux postes du DQE.

DECIDE :

- D'autoriser la signature de l'avenant au marché en précisant l'ajustement du DQE :
 - 2.1 – fourniture et mise en œuvre de terre végétale
 - 2.3 – fourniture et mise en œuvre de semis d'herbacées

Soit une augmentation totale du marché par cet avenant de 4 994,40€HT (5 993,28€TTC), et un nouveau montant du marché de 72 388,90€HT (86 866,68€TTC)

- Il sera rendu compte au comité syndical de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités locales
- La directrice est chargée de l'exécution de la présente décision

Fait à Pouilly/Charlieu, le 01/12/2022

Le Président du SYMISOA

M. Michel LAMARQUE

Transmis au représentant de l'Etat le : sans objet

Publié le : 01/12/2022

